

Commune de Saint Jean de Beauregard

Canton des Ulis
Département de l'Essonne

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 6 juin 2017 - COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 6	Représentés : 1	Votants : 7
<u>Date de la convocation</u> : 1 ^{er} juin 2017		<u>Date de la séance</u> : 6 juin 2017	
<u>Étaient présents</u> : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1 ^{er} Adjoint, Marie-France CHARLOPIN, Dominique LAGONOTTE, Lisa FRYK, Francine NEMA, Conseillers Municipaux			
<u>Étaient absents représentés</u> : Gérard BOUSQUET a donné procuration à François FRONTERA			
<u>Absents</u> : Mickaël MIOTTO, Alexander CHRISTIE			
<u>Secrétaire de séance</u> : Marie-France CHARLOPIN		<u>Président de séance</u> : François FRONTERA	

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire ouvre la séance le 6 juin 2017 à 20h45. Il procède à l'appel nominatif des présents.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire nomme Madame CHARLOPIN qui accepte de tenir un compte rendu des débats et délibérations.

Procès-verbal de la précédente séance :

Point reporté à la prochaine séance.

2017-06/18 DGFIP - Remise pénalités urbanisme

Monsieur et Madame OUSEDRAT Ahmed étant en cours de régularisation de leur situation vis-à-vis de l'administration fiscale et le Comptable du Trésor ayant émis un avis favorable à leur requête, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées des taxes d'urbanisme d'un montant de 348 € concernant le permis de construire n° PC.091.560.11.4.0009 délivré le 21 décembre 2011.

2017-06/19 PNR - Demande de subvention « bardage » Ferme de Villeziers

Le Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse propose un programme d'aides techniques et/ou financières, notamment pour la restauration du petit patrimoine public.

Dans ce cadre, un devis a été demandé pour la restauration d'une façade dans la Ferme de Villeziers. Le coût de ces travaux est évalué à 25 000 € TTC.

Vu la nécessité de restaurer le patrimoine communal pour l'intérêt historique, culturel mais aussi pour des raisons de sécurité des lieux lors des manifestations, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de demander une aide financière du PNR (*Aide n°1.3 : Restauration, réhabilitation du petit patrimoine*) et autorise le Maire à faire réaliser les travaux.

2017-06/20 Chemin des Fraisiers - cession des parcelles formant demi-voie

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir l'ensemble des parcelles formant la demi-voie du chemin des Fraisiers moyennant le prix d'un euro symbolique, en vue de leur intégration au domaine public communal, que le prix d'acquisition est inférieur au seuil de consultation obligatoire des Domaines, et que l'ensemble du chemin des Fraisiers est ouvert à la circulation publique et que la commune en assume l'entretien, et ce depuis une période de plus de 30 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 5 voix pour et 1 abstention (Marie-France Charlopin) d'acquérir l'ensemble des parcelles, de prendre en charge l'ensemble des frais afférents à ces acquisitions ; de faire constater

l'existence d'une servitude de passage public, pour piétons, véhicules et tous réseaux, sur l'ensemble du chemin de Fraisiers ; de confier l'opération à l'Étude de Maître Poirier-Velázquez, notaire aux Ulis.

2017-06/21 PNR - Demande de subvention « Isolation toiture Mairie/logement »

Vu le diagnostic concernant les bâtiments communaux réalisé par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC).

Considérant qu'il est nécessaire d'isoler les combles de la Mairie et du logement attenant afin de réduire les dépenses énergétiques.

Selon le devis demandé le montant des travaux est estimé à 14 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de demander une aide financière du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (*Aide n°5.4 : Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables*) pour l'isolation des combles de la Mairie et du logement au taux le plus élevé et autorise le Maire à faire réaliser les travaux.

Schéma Directeur d'Assainissement - Information sur le projet de zonage

Une délibération devant être prise par le Conseil Municipal quant au choix du zonage d'assainissement, Monsieur le Maire a souhaité donner toute l'information utile aux membres du Conseil afin de pouvoir se prononcer lors du prochain Conseil.

Suite au Schéma Directeur d'Assainissement, le montant des travaux à réaliser a été évalué à 300 000 €. Ce coût serait pris en charge en totalité par le SIAHVY à l'exception des écarts.

Un avis devra être donné sur les zonages qui seront retenus, un document complet est à disposition auprès de la Mairie.

L'assainissement collectif sera maintenu pour les zones habitées.

Une enquête publique sera réalisée.

Points divers (hors Ordre du Jour) :

* François de Curel souhaite connaître la position de la commune au regard du nouvel aménagement des rythmes scolaires envisagé par le nouveau gouvernement. Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'une réflexion est en cours sur l'Essonne et que concernant la commune après consultation du Maître il a été décidé de ne rien modifier au rythme actuel.

* Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Valérie ARBILLOT de sa fonction de membre du Conseil Municipal et des raisons qui ont motivé sa décision.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le **30 juin à 20h45** et exceptionnellement dans la Salle Communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.